



Département du Pas-de-Calais

Conseiller en exercice : 14
Présents : 8
Excusé(s)/Absent(s) : 6
Procurations : 3
Quorum : 7

Arrondissement de Boulogne/mer
Canton de Samer

Commune d'Hesdigneul-les-Boulogne

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le mercredi vingt-huit septembre, à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni à la salle des fêtes, sous la présidence de M. Yves Hennequin, Maire, suite à la convocation en date du vingt-trois septembre deux mil vingt-deux, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux à l'exception de M. David Seillier, de M. Julien Caplier, de M. Sébastien Poquet, M. Gilles Montador, M. Bruno Debove, Mme Valérie Feutry

Absents excusés : M. Gilles Montador, M. Bruno Debove, Mme Valérie Feutry
M. Gilles Montador ayant donné procuration à M. Yves Hennequin,
M. Bruno Debove ayant donné procuration à Mme Thellier Stéphanie
Mme Valérie Feutry ayant donné procuration à M. Mario Boulet

Mme Isabelle Tartare est désignée secrétaire de séance.

OBJET : TARIF BUVETTE – REPAS DU 22 OCTOBRE 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L 2122-22, L 2122-18 et L 2131-2 ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant le règlement général sur la comptabilité publique et notamment l'article 18 ;

Vu l'inscription des crédits au Budget Primitif 2022 et suivants,

Vu la régie de recettes numéro 20403,

Considérant la nécessité de fixer un tarif de buvette dans le cadre de la manifestation
« Repas du 22 septembre 2022 »

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs de la buvette comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

« TARIFS BUVETTE »	
BIERE PRESSION 33 CL	3,00 €
PICON BIERE	
WHISKY COCA	

REÇU EN PREFECTURE

le 10/10/2022


Application agréée E.legalite.com

RICARD	
MUSCAT	
PETILLANT	2,00 €
WHISKY	
VIN ROUGE	1,00 €
VIN ROSÉ	
BOUTEILLE DE VIN	7,00 €
BOUTEILLE DE PETILLANT	8,00 €
ORANGINA	
COCA	1,00 €
OASIS	
PERRIER	
BOUTEILLE D'EAU 1,5 L	1,00 €
« RESTAURATION »	
REPAS (1 apéritif, cassoulet, fromage, dessert et café)	
- ADULTE	16 €
- ENFANT JUSQUE 12 ANS	8 €

Ont signé les membres présents.

Fait en Conseil Municipal, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour Extrait Conforme,
Le Maire


Yves Hennequin

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Sous-Préfecture le... **10 OCT. 2022**
Publiée ou Notifiée le... **10 OCT. 2022**
DOCUMENT CERTIFIE CONFORME
Le Maire,




REÇU EN PREFECTURE

le 10/10/2022

Application agréée E-legalite.com